

# FONDATION HENRIETTE VIOLLET – AIDE AUX FAMILLES

Fondation reconnue d'utilité publique



## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

**12 rue Chomel 75007 Paris**  
**tél 01 45 4 8 46 00 fax 01 45 44 54 29**  
**mail [contact@amf-paris.asso.fr](mailto:contact@amf-paris.asso.fr)**  
**SIRET : 764 313 660 00010 – APE 8898 B**

Membre de l'Union Nationale de l'aide,  
des Soins et des Services aux Domiciles





## Sommaire

I.	Intervention sociales à domicile aux familles.....	4
A.	Interventions réalisées par les Techniciennes de l'Intervention Sociales et Familiales.....	5
B.	Interventions réalisées par les Auxiliaires de Vie Sociale.....	6
II.	Interventions sociales à domicile à Paris.....	6
A.	Principaux motifs d'intervention de l'AMF.....	6
B.	Bénéficiaires par arrondissements .....	8
III.	La Halte-Garderie .....	9
A.	Fréquentation .....	9
B.	Les enfants accueillis.....	10
C.	La situation des familles de la Halte-Garderie.....	12
D.	Les ressources des familles.....	14
E.	Les objectifs .....	15
F.	Conclusion .....	16
IV.	Le Personnel.....	17
A.	Effectif en poste au 31 décembre 2019 .....	17
B.	Les absences .....	17
1.	Absence de l'ensemble des salariés sur l'année 2019.....	17
2.	Comparatif des absences sur entre 2018 et 2019 .....	18



# RAPPORT D'ACTIVITE 2019

*Ce n'est point parce qu'il est difficile que nous n'osons pas c'est parce que nous n'osons pas, qu'il est difficile.  
Lettres à Lucilius de Sénèque*

L'association Aide aux Mères de famille créée en 1920, avait engagé à compter de 2017 un travail de réflexion pour transformer l'Association en Fondation. Le projet est devenu aujourd'hui une réalité.

Le décret de demande de reconnaissance d'utilité publique de la Fondation Henriette Viollet - Aide aux familles" a été signé le 27 février 2019. Il a fait l'objet d'une publication au Journal Officiel le 1er mars 2019. Ce décret ainsi que les statuts validés par le Conseil d'Etat et le Ministère de l'Intérieur ont été notifiés par la Préfecture de Paris.

L'association Aide aux Mères de Famille est, par transformation, devenue la Fondation Henriette Viollet -Aide aux Familles.

La Fondation a pour but d'apporter aide et soutien aux familles pour protéger l'intérêt supérieur de l'enfant, de valoriser et d'accompagner les relations parentales en tenant compte des évolutions de la famille dans la société.

La Fondation peut aussi animer un pôle de réflexion, de recherche et de conseil, et développer un ensemble d'actions culturelles, éducatives et sociales dans le domaine de la parentalité et de l'enfant.

Rappelons que l'association a été créée en 1920 par Madame Henriette Viollet (1872-1960) qui avait été sensibilisée par difficultés rencontrées par de nombreuses femmes, souvent veuves, suite à la guerre de 1914. Elle lui a donné pour but, à cette époque, « d'entourer toutes les mères d'un réseau, pratique et efficace, faisant avec elles ou à leur place, si leur santé les en empêche, toutes les besognes que comportent un ménage et les soins des enfants ». L'association sera reconnue d'utilité publique en 1928.

La Fondation hérite ainsi d'un siècle d'accompagnement des familles et d'une gouvernance avec un fonctionnement éthique et responsable, respectueux des personnes, et veut préserver son utilité sociale et pérenniser ses actions.

Cependant la situation socio-économique de la France au cours de l'année 2019 a été très tendue et les activités de la Fondation ont été très impactées économiquement par les grèves des transports, les manifestations de Gilets Jaunes et maintenant par la pandémie du Corona virus .

La première conséquence de cette situation a été une perte importante d'activité puisque nous n'avons pu aider nombre de familles et la seconde, l'épuisement des équipes du service d'aide à domicile qui, chaque jour, ont réussi à se déplacer d'une famille à l'autre dans tout Paris avec les difficultés et contraintes que chacun connaît.



L'année 2019 a aussi été marquée par un contexte budgétaire qui est resté très contraint (augmentation des charges, très faible revalorisation des taux horaires des interventions...).

Ainsi, au regard des incertitudes économiques et du bilan de notre activité, la Fondation doit aujourd'hui analyser les résultats de ses différents pôles de compétence, faire une synthèse de ses actions, poursuivre ses efforts sur certains secteurs mais définir de nouveaux domaines d'intervention permettant de stabiliser son fonctionnement autour d'un projet viable à long terme.

L'esprit et la vision de Madame Viollet qui nous a aidé à traverser tant de vicissitudes et à surmonter bien des crises, doit nous inspirer pour continuer à sauvegarder l'intérêt des familles et protéger les plus faibles de ses membres, un défi que Fondation Henriette Viollet -Aide aux Familles et nous tous ensemble relèveront.

La Présidente

Daria Michot Prud'homme

## I. Intervention sociales à domicile aux familles



## **Qu'est-ce que l'intervention sociale à domicile aujourd'hui ?**

L'intervention sociale à domicile s'est professionnalisée au fil des années au regard des situations familiales. Aujourd'hui les principaux acteurs sociaux intervenants à domicile, sont les TISF (techniciennes d'interventions sociales et familiales).

Elles interviennent au sein des familles afin de les accompagner dans leur gestion du quotidien et dans leur fonction parentale suite à un évènement familial : grossesse ; naissance ; maladie ; décès ; rupture ; insertion professionnelle. Les interventions sont financées par la CAF, l'ASE ou la PMI.

Le métier se situe aujourd'hui au croisement de la fonction d'aide aux familles et de l'intervention sociale préventive. Les situations familiales sont plus dégradées. Les lieux de vie des familles aidées sont précaires (hôtel, centre d'hébergement, logement très petit voire insalubre...). Nous sommes confrontés à des difficultés sociales importantes pour lesquelles les enfants sont les premières victimes. La présence des TISF au sein d'une famille contribue à favoriser l'autonomie de celle-ci et ainsi transmettre des savoirs et des techniques.

Les missions des TISF sont nombreuses :

- Aide dans la gestion du quotidien (entretien du domicile ; accompagnement scolaire et médical ; soutien dans les démarches administratives, ....)
- Soutien dans la fonction parentale (prise en charge de nourrisson ; évaluer et accompagner autour de carence éducative ; aide aux devoirs...)
- Accompagnement des parents vers les services sociaux

Ensemble des interventions réalisées par l'AMF en 2019 :

- 21 413 heures de réalisées par les TISF.
- 2 497 heures de réalisées par les AVS.

Soit **23 910 heures** auprès de **337 familles** (dont 233 nouvelles familles) : 247 sont prises en charges CAF et 81 au titre de l'ASE ou PMI.

### **Financement au titre de la PMI :**

La PMI a doté à l'AMF d'une enveloppe de 135 000€ pour l'année 2019, à ce titre 29 familles non allocataires CAF ont bénéficié en totalité de la prise en charge. La majorité de ces familles non allocataires étaient des familles avec interventions pour naissance, familles issues de parcours migratoires ou en attente de régularisation de leur situation. Ainsi que 59 familles de « cofinancement » pour la prise en charge totale ou partielle de la participation familiale restant à charge au regard du quotient CAF.

### **Enjeux et écueils pour l'aide à domicile aux familles**

Le service d'interventions sociales à domicile aux familles de l'AMF a vocation à aider des familles confrontées à des difficultés de vie.

La demande d'accompagnement de la part des familles en difficultés sociales est croissante.

Mais force est de constater que le manque de professionnels diplômés empêche la fondation de répondre aux besoins.

### **A. Interventions réalisées par les Techniciennes de l'Intervention Sociales et Familiales**



#### INTERVENTIONS REALISEES PAR LES TISF (EN HEURES)

	CAF	ASE	PMI	DIVERS	TOTAL
<b>2019</b>	13295,25	7 160,50	958,25	-	21 143,50
<b>2018</b>	17278,75	4 902, 75	2319,75	-	24 501,25
<b>2017</b>	17074	3 328,00	4 347,00	13,25	24 762,25
<b>2016</b>	16270,5	6 521,50	2 461,00	10,75	25 263,75

#### B. Interventions réalisées par les Auxiliaires de Vie Sociale

#### INTERVENTIONS REALISEES PAR LES AVS (EN HEURES)

	CPAM	CAF	ASE	PMI	DIVERS	TOTAL
<b>2019</b>	1 591,50	875,25	30,75	-	-	2497,50
<b>2018</b>	1518,25	880,50	148,25	-	13,75	2560,75
<b>2017</b>	1 385,25	736,00	321,75	-	73,50	2 516,50
<b>2016</b>	1 865,25	847,00	609,00	7,00	15,00	3 343,25

## II. Interventions sociales à domicile à Paris

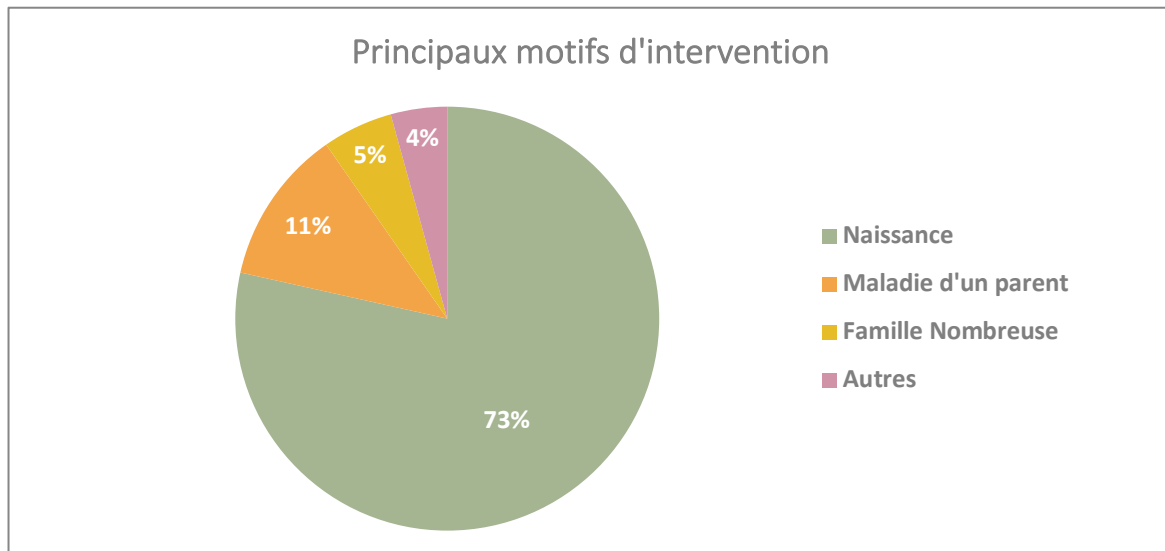
### A. Principaux motifs d'intervention de l'AMF

Les principaux motifs d'interventions concernent en grande majorité la naissance dont les naissances multiples ainsi que l'accompagnement de parents pour motif de maladie, de courte et longue durée. Une famille peut bénéficier de prises en charge – le premier motif est souvent la naissance, évènement qui pour certaines familles va perturber le quotidien ou aggraver des situations déjà difficiles.

Parmi les principaux motifs, on retrouve :

- Autour de la naissance : 306 prises en charge.
- Maladie d'un parent : 74 prises en charge.
- Familles nombreuses : 19 prises en charge.

A noter que pour une meilleure réponse aux demandes et aux besoins des familles, la durée des interventions n'excèdent jamais 4 heures.



## Qui sont les familles aidées

### Intervention avec prise en charge au titre de l'Aide sociale à l'Enfance (l'ASE) :

Au cours de l'année 2019, des TISF sont régulièrement intervenues le samedi pour : des sorties en présence d'un tiers, accordées par un juge pour enfant, et des retours au domicile des enfants placés en foyer. Dans ce type de situation, la TISF en général retrouve le parent ou les parents au foyer et ensuite repartent au domicile de la famille passant la journée. Ensuite la TISF en fin de journée raccompagne l'enfant au foyer.

Les objectifs sont les suivants : soutien à la parentalité, évaluation de la relation parents/enfants, évaluation du comportement du parent ou des parents face aux demandes des enfants, à l'alimentation et surtout maintien du lien parents/enfants.

### Intervention avec prise en charge au titre au titre de la CAF :

Madame G. vient d'accoucher de jumeaux, la famille a déjà un enfant de 2 ans qui va en crèche. L'un des bébés est très fragile et a été hospitalisé après retour à domicile. Le père travaille et est peu disponible pour aider la maman.

La maman a besoin d'aller voir le bébé hospitalisé. La TISF peut s'occuper de l'autre bébé et soulager la maman sur du quotidien.

### Intervention avec prise en charge au titre de la protection maternelle et infantile (PMI) :

La famille T vient d'accueillir un troisième enfant. L'aînée est handicapée (atteint de trisomie 21). La maman est très fatiguée par cette troisième naissance.

La prise en charge de l'aînée en extérieur est très courte dans la semaine. (la famille est en attente d'une place dans une structure adaptée pour leur enfant handicapé)

La PMI a observé que la maman est en difficulté pour trouver des occupations pour cette petite fille. Les TISF ont pu donner des idées d'occupation éducatives à proposer à l'enfant qui peut se montrer très imprévisible.



## B. Bénéficiaires par arrondissements

Répartition des bénéficiaires par arrondissement	2016	2017	2018	2019
1 <sup>er</sup>	0	0	0	0
2 <sup>ème</sup>	0	1	2	0
3 <sup>ème</sup>	1	4	2	3
4 <sup>ème</sup>	1	5	7	3
5 <sup>ème</sup>	11	8	6	0
6 <sup>ème</sup>	4	3	3	3
7 <sup>ème</sup>	3	2	5	4
8 <sup>ème</sup>	3	5	4	2
9 <sup>ème</sup>	7	4	2	2
10 <sup>ème</sup>	13	13	9	5
11 <sup>ème</sup>	26	12	17	17
12 <sup>ème</sup>	20	20	14	16
13 <sup>ème</sup>	37	49	61	57
14 <sup>ème</sup>	19	29	24	19
15 <sup>ème</sup>	25	23	35	32
16 <sup>ème</sup>	13	10	10	16
17 <sup>ème</sup>	27	24	27	27
18 <sup>ème</sup>	72	78	78	56
19 <sup>ème</sup>	98	99	79	44
20 <sup>ème</sup>	27	30	37	31
<b>TOTAL</b>	<b>407</b>	<b>419</b>	<b>422</b>	<b>337</b>

L'activité de l'AMF est divisée en 2 secteurs décrits dans le tableau ci-dessus avec en bleu le secteur Nord qui compte 142 bénéficiaires (soit 42,1% du total) et en rose le secteur Sud avec 195 familles aidées (57,9%).

Selon l'INSEE, les arrondissements à faibles revenus de Paris sont les 13, 15, 18, et 19<sup>ème</sup> arrondissements de Paris ce qui correspond exactement aux arrondissements où l'AMF effectue la majorité de ses interventions.

### *Dans le secteur Nord :*

37% de ses interventions totales de l'association se concentrent sur deux arrondissements du secteur Nord: le 18<sup>ème</sup> avec 56 familles aidées, et le 19<sup>ème</sup> avec 44 familles aidées.

### *Dans le secteur Sud :*

Le plus grand nombre d'interventions du secteur sud se situent dans les 13<sup>ème</sup> (57 interventions) et 15<sup>ème</sup> (32 interventions).





### III. La Halte-Garderie



*« Toutes les impressions qu'on reçoit dans l'enfance, on les conserve jusque dans la vieillesse »*  
Citation d'Euripide « les suppliantes » dramaturge grec Vième siècle avant Jésus-Christ

Bien avant la psychopédagogie, la télévision, les neurosciences, Euripide avait vu juste! Les professions petite enfance demande de la communication, de l'exigence, de la rigueur, de la souplesse, de la joie, de l'amour, ...pour créer un climat qui favorisera la confiance en soi de l'enfant.

#### A. Fréquentation

En 2019, la Halte-Garderie a accueilli 165 enfants soit 142 familles. La baisse de fréquentation perdue, même si les enfants accueillis sont présents sur des plages horaires plus importantes. De 2018 à 2019, c'est 7 familles et 6 enfants de moins.

Sur les 171 enfants accueillis en 2018, près de 80% l'ont été de manière régulière contre 20% de manière occasionnelle.

Ci-dessous, le volume d'heures d'activité de la Halte-garderie depuis 2015.

2015	72 460
2016	71748
2017	74 326
2018	70 398
2019	57 657

Les volumes d'accueil baissent chaque année régulièrement.

En 2019, c'est une importante baisse d'activité que l'on a constatée avec moins 13511 heures par rapport à 2018 ce qui correspond à 1501 journées effectuées en moins.

Le calcul de la prestation de service CAF est minoré si notre taux de fréquentation est inférieur à 70% du taux occupation prévisionnel et du nombre de place prévues par l'agrément.



De plus l'écart entre les heures réalisées et les heures facturées ne doivent pas dépasser plus de 17%. Pour pallier à cette exigence, nous avons élargi les congés des parents de 2 semaines sur l'année en plus de notre fermeture annuelle. Par ailleurs, nous facturons, depuis 2018/2019, au plus près des demandes des familles, comme le préconise la CAF.

Auparavant, nous facturions aux familles :

- en contrat occasionnel, toute place réservée. Actuellement, nous facturons le plus souvent à la présence réelle de l'enfant.

- en contrat régulier, toute place mentionnée sur le contrat + les demandes supplémentaires. Actuellement, nous prenons en compte les changements d'emploi du temps des familles et nous échangeons les jours pour ne facturer que la présence demandée et non l'absence du jour de son contrat + la présence de la demande ponctuelle.

Exemple : un enfant avec un contrat de 2 matins réguliers : lundi et jeudi

Les parents demandent, pour des raisons personnelles ou organisationnelles d'accueillir l'enfant l'après-midi au lieu du matin et/ou le mercredi au lieu du jeudi. Nous facturons maintenant juste la présence de l'enfant l'après-midi et/ou le mercredi. Auparavant, nous facturions l'absence du matin et la présence de l'après-midi et/ou la présence du mercredi et l'absence du jeudi

Nous proposons, également aux parents, une possibilité d'accueil suivant 5 créneaux horaires : matin ; matin + repas jusqu'à 15h15 ; après-midi ; repas à partir de 11h + après-midi ; journée entière.

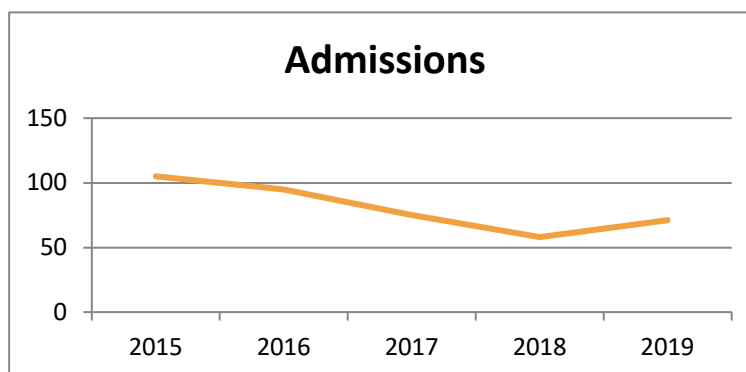
Nous voyons apparaître une demande plus importante pour le créneau 8h15/15h15, ce qui nous diminue des heures réalisées.

Nous constatons une baisse de fréquentation significative depuis quelques années avec une demande d'accueil différente. Il y a de moins en moins d'enfants qui sont pris en charge par une employée familiale et accueillis à la halte-garderie deux à trois demi-journées par semaine. Les demandes sont plutôt de l'ordre des journées entières (de 3 à 5) ou 5 demi-journées par semaine.

## B. Les enfants accueillis

En 2019, la Halte-Garderie a admis 71 nouveaux enfants contre 58 en 2018. Même s'il y a une progression cette année des enfants inscrits, ça ne reflète pas une augmentation de fréquentation. Sur les 71 nouveaux arrivants, 4 ont été accueillis en urgence (problème lié à la garde ou au changement de situation professionnelle ou familiale). Cette année, nous avons eu des enfants qui sont venus ponctuellement pour différentes raisons (retour de famille de l'étranger, accouchement, soins).

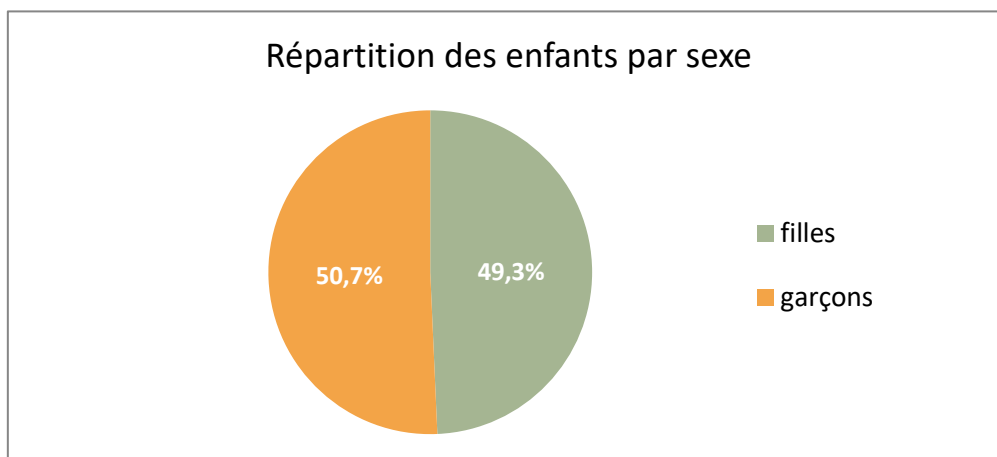
Année	Admissions
2019	71
2018	58
2017	75
2016	92
2015	105





A la Halte-Garderie, la répartition Garçons/Filles est assez proportionnelle :

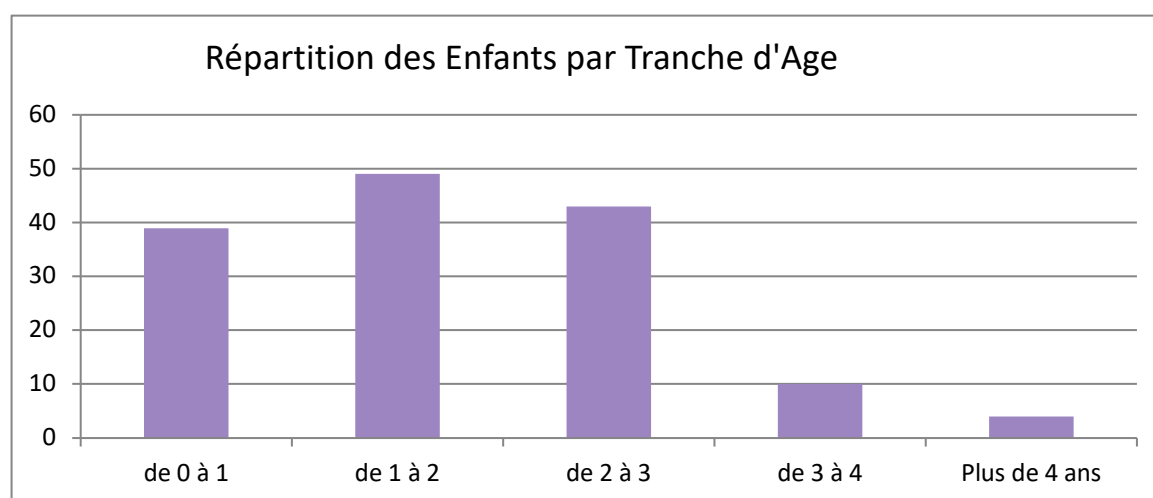
- 72 garçons
- 70 filles



Ci-dessous, la répartition des enfants par tranche d'âge :

#### Répartition des Enfants par Tranche d'Age

Tranches d'Age :	nombre d'enfants	en %
de 0 à 1	39	26,9
de 1 à 2	49	33,8
de 2 à 3	43	29,7
de 3 à 4	10	6,9
Plus de 4 ans	4	2,8

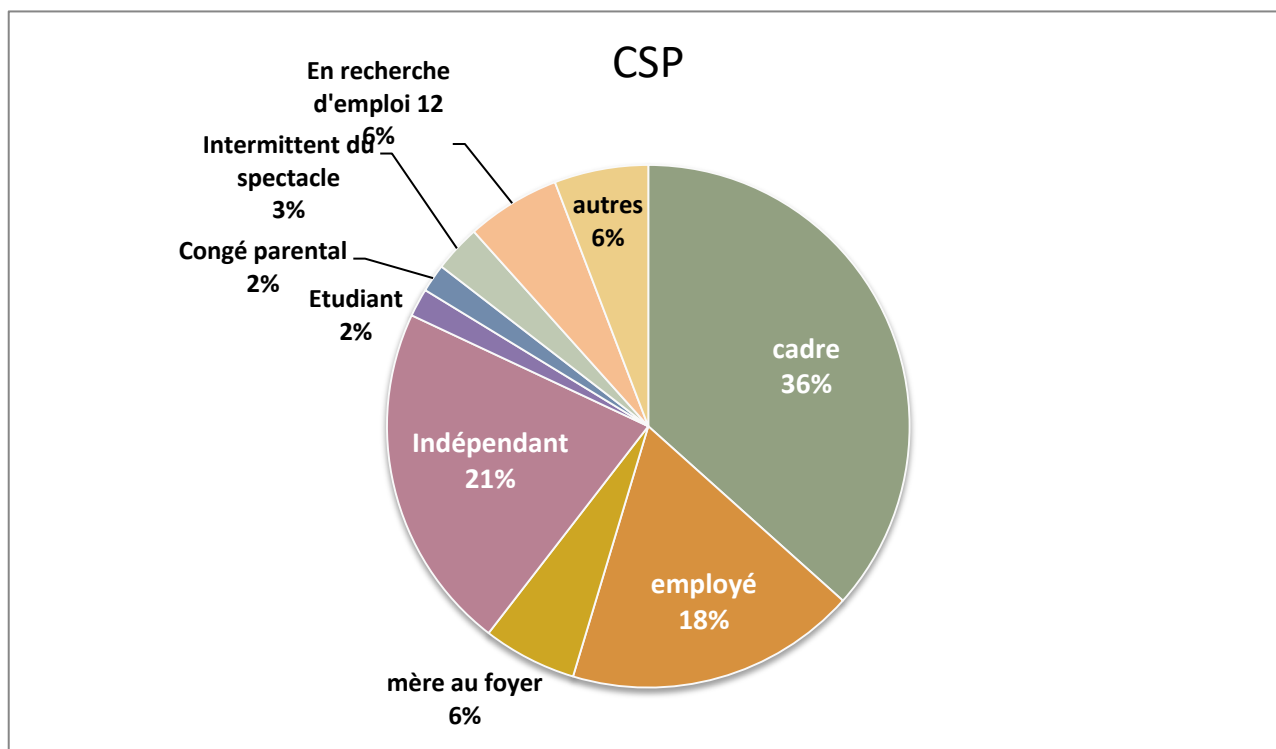




## C. La situation des familles de la Halte-Garderie

### Catégories Socio-Professionnelles

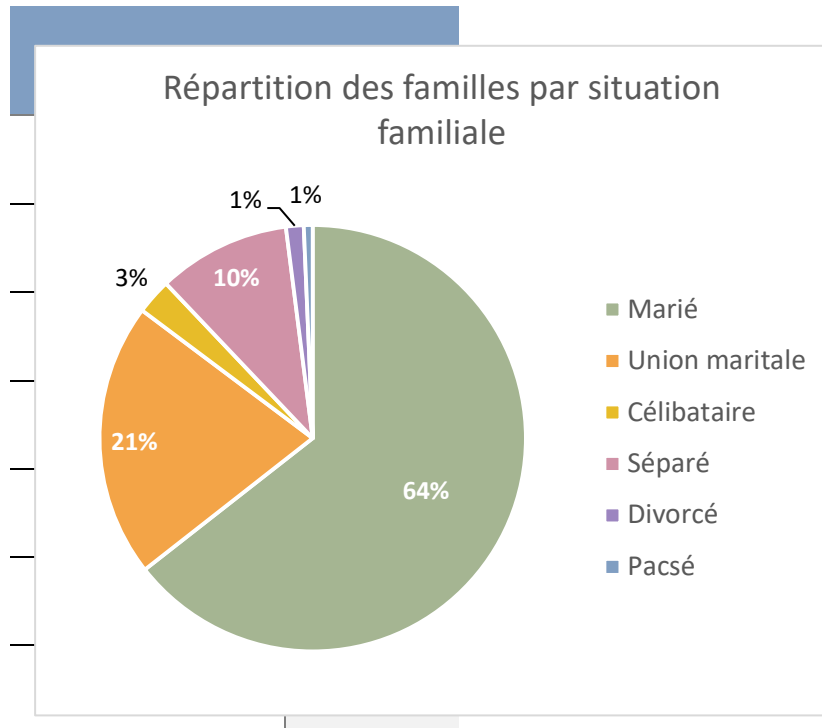
Principales CSP des parents	Nombre	En %
Cadres	63	36,63
Employés	31	18,02
Mères au foyer	10	5,81
Indépendants	37	21,51
Etudiants	3	1,74
En congé parental	3	1,74
Intermittents du spectacle	5	2,91
En recherche d'emploi	10	5,81
Autres	10	5,81



Nous pouvons constater que par rapport aux années précédentes, une diminution des cadres et une augmentation d'indépendants.



### Répartition des familles par situation familiale :



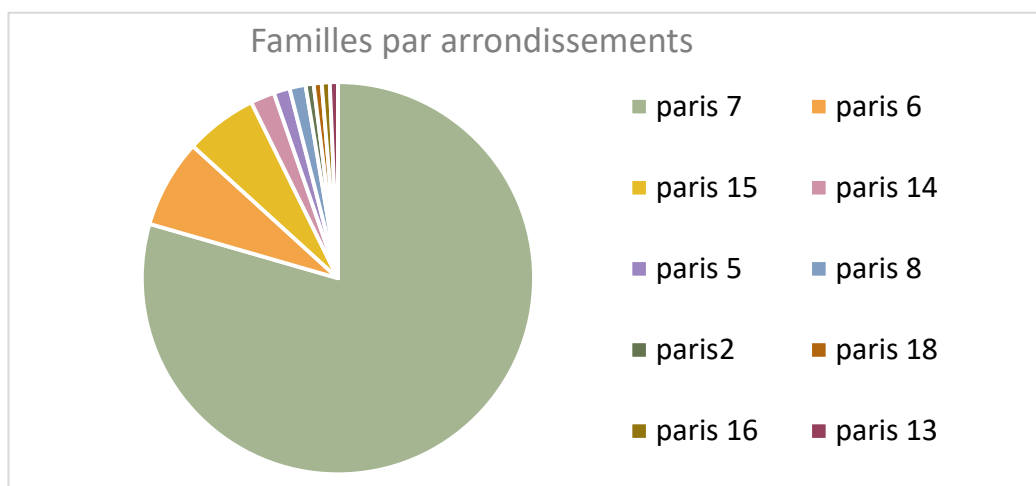
Comme chaque année, nous pouvons constater que nous accueillons très peu de familles monoparentales

### Les familles par arrondissements

Sans surprise, les familles qui font garder leurs enfants à la Halte-Garderie habitent à proximité de la rue Chomel:

- A une très grande majorité (80%), les familles habitent dans le 7<sup>ème</sup> arrondissement.
- 3% des familles résident dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement de Paris
- 7% des familles dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement.)
- Les 10% restant se situent dans les 14<sup>ième</sup>, 10<sup>ième</sup>, 16<sup>ième</sup>, 17<sup>ième</sup>, 2<sup>ième</sup>, 4<sup>ième</sup> et 8<sup>ième</sup> arrondissement de Paris

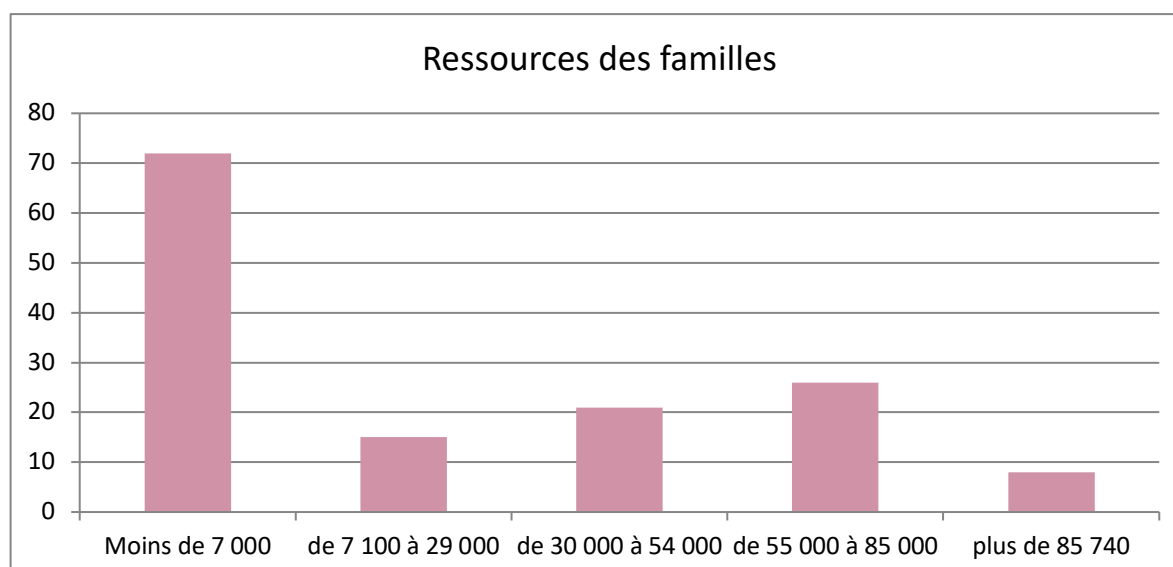
Malgré certaines demandes de familles, nous n'accueillons plus les enfants dont les parents ne sont pas résidents à Paris, puisque la Ville de Paris ne finance pas les places pour les non parisiens.





## D. Les ressources des familles

Tranches de Revenus annuels en €	Nombre de familles	En %
Plus de 85 740 (soit le plafond à 7145 euros mensuel)	72	50,7
Entre 55 000 et 85 000 (soit entre 4500 et 7000 mensuel)	15	10,6
Entre 30 000 et 54 000 (soit entre 2500 et 4500 mensuel)	21	14,8
Entre 7 100 et 29 000 (soit entre 600 et 2400)	26	18,3
Moins de 7 000 (soit moins de 600 mensuel, le plancher indiqué par la CAF)	8	5,63



**Note:**

Le revenu plancher des ressources liées au calcul minimal de la tarification des familles par la CAF est fixé à 687.30€. Le revenu plafond est à 7 145€.

### *Tarification inférieure à 1€*

En 2018, 23 enfants étaient inscrits avec une tarification horaire inférieure à 1€. En 2019, 31 enfants. La CAF souhaite, depuis peu, que chaque mode d'accueil reçoive au moins 10% d'enfants issus de famille en situation de pauvreté.



## E. Les objectifs

Comme les années précédentes, les objectifs sont axés sur :

- L'accueil du jeune enfant en dehors de son milieu familial, dans un cadre sécurisant et bienveillant et la reconnaissance du parent en tant que premier éducateur de leur enfant.
- Le respect du rythme individuel de chaque enfant, dans la mesure du possible.
- La mise en place des jeux, des activités, l'aménagement des salles afin de favoriser le développement sensoriel des enfants accueillis (les 5 sens mais aussi le développement moteur, social et cognitif) de l'enfant.
- L'accompagnement de l'enfant dans son processus d'autonomie, en le respectant dans ce qu'il est et non en intervenant pour ce que nous voulons qu'il soit.
- Les échanges parents /professionnelles.

L'ensemble de l'équipe travaille régulièrement pour que la Halte-garderie soit un espace où confiance et dialogue puissent s'établir entre professionnels et parents afin d'accueillir et d'accompagner chaque enfant dans un contexte le plus chaleureux et sécurisant possible.

Pour ce faire, les professionnelles restent à l'écoute du parent et des enfants, prennent le temps pour échanger individuellement avec les parents sur le développement de leur enfant. Nous avons proposé une réunion des parents en octobre 2019. Nous avons organisé des moments de convivialité avec les parents, comme les années précédentes, café des parents, galette des rois et fête de fin d'année scolaire.

À tout moment, grâce à la permanence d'accueil effectuée par les bénévoles, la Halte-garderie reste un lieu ouvert où parents, grands-parents, frères, sœurs... peuvent rentrer dans les différentes salles pour passer un petit moment « magique » : la fin d'une histoire, une comptine, une activité... avant d'amener ou de ramener leur enfant.

Cette année, nous avons axé notre travail, avec les parents qui le souhaitent, sur une rencontre parents, enfants professionnelles autour des histoires, de la chanson, racontées et chantées dans la langue maternelle du parent. Des mamans, des papas et même des grands-parents sont venus nous conter des histoires dans leur langue (anglais mais aussi Italien, arabe, espagnol, portugais,..). Ce fut très intéressant pour tout le monde et les enfants ont pu s'ouvrir à d'autres sonorités, un autre accent...). Ce fut un moment des moments de partage chaleureux et riches que nous reproposeons l'année prochaine.

Pour accompagner l'enfant dans son développement, l'ensemble de l'équipe :

- Met à sa disposition, dans chaque salle, des jeux de construction, symboliques, d'imitation...
- Propose des activités de manipulation, d'expérimentation et de créativité avec différents supports : farine, pâte à sel, pâte à modeler, pâte à pain, dessins, gommettes, peinture, collage, jeux d'eau...
- Installe des parcours de motricité pour que l'enfant puisse maîtriser son équilibre, ses repères dans l'espace et dans le temps.



- Présente des jeux de lumière pour stimuler l'imagination et la sensorialité de l'enfant avec une mise à disposition d'objets aux textures différentes afin de les inviter à un véritable moment d'exploration et de détente.
- Prépare des jeux « libres », des jeux d'imitation des adultes imaginés et impulsés par l'enfant lui-même mais accompagnés et soutenus par la présence active de l'adulte (observation, disponibilité, participation,).

Enfin, la bibliothèque St Simon vient régulièrement tous les quinze jours pour raconter des histoires aux enfants et nous prêter des livres. Nous avons, également, recommencer un partenariat avec la bibliothèque Malraux mais de façon plus ponctuelle.

### *Objectifs 2020*

Traversant une crise sanitaire inédite en ces premiers mois de 2020, il nous est difficile de nous projeter dans ce contexte incertain et rempli d'inquiétude.

Néanmoins, nous continuerons comme les années précédentes :

- D'inviter les parents à partager autour du livre et des chansons leur culture et leur langue.
- De concevoir et de mettre en place un savoir être et faire auprès des enfants et des parents en appréhendant mieux le sens de nos pratiques.
- De travailler sur la communication, le langage verbal et non verbal..., de réfléchir sur la manière dont nous nous adressons aux enfants, aux parents..., de choisir nos mots afin d'investir un langage commun, cohérent et bienveillant dans différentes situations.
- De trouver du sens à notre pratique et le partager ; c'est me semble-t-il la chose la plus importante qu'il soit.

## F. Conclusion

La halte-garderie ce sont des bénévoles, des salariés, des stagiaires, des partenaires comme par exemple les bibliothèques Saint Simon et Malraux qui s'investissent dans la vie de la Halte-garderie des financeurs comme la Ville de Paris et la Caisse d'allocations familiales qui nous font confiance mais également les parents sans oublier les enfants.

L'équipe pédagogique de la Halte-garderie de l'AMF a le souci permanent de répondre et de s'adapter au mieux aux multiples besoins des enfants (mais aussi aux attentes des familles) pour leur permettre de grandir, de s'épanouir, de s'enrichir par leur expérience de vie en collectivité.

Nous devons apprendre à connaître chaque enfant par l'observation pour le comprendre et le laisser devenir qui il est. Nous devons adapter notre positionnement au plus près de la personnalité et des besoins de chaque enfant par notre attention et liens tissés avec leur parent.

*« La confiance en soi, dans la vie, ne se décide pas. Elle nous est donnée par les autres, d'abord par les parents puis par l'entourage »* Docteur Gueguen « pour une enfance heureuse »





## IV. Le Personnel

« Les deux choses les plus importantes n'apparaissent pas au bilan de l'entreprise : sa réputation et ses hommes. »

Henry Ford

### A. Effectif en poste au 31 décembre 2019

	Nb de poste	Nb d'ETP
ADM	7,0	5,53
ENTRETIEN	1,0	0,53
TISF	20,0	18,33
AVS	3,0	3,0
HG	10,0	9,53
APPRENTIE HG	1,0	1,0
<b>Total 2019</b>	<b>42,0</b>	<b>37,92</b>

### B. Les absences

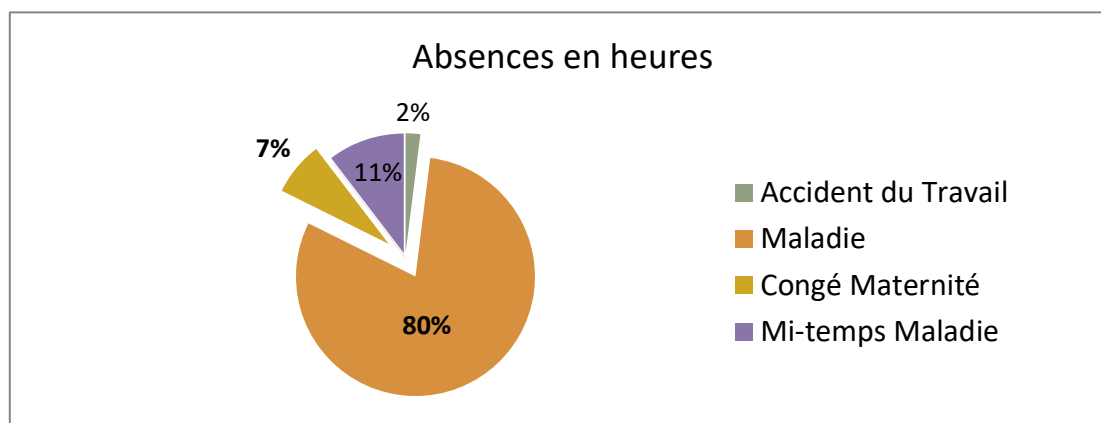
#### 1. Absence de l'ensemble des salariés sur l'année 2019

Le Service d'Interventions Sociales à Domicile et la Halte-garderie sont les deux services qui emploient des salariées au sein de la fondation.

A noter que le volume d'absences pour maladie est chaque année toujours aussi importante

#### Récapitulatif des absences (en heures) pour l'ensemble des salariés pour l'année 2019.

Accident de Trajet	Accident du Travail	Maladie	Congé Maternité	Mi-temps Maladie	Mi-temps Accident de Travail	Maladie Professionnelle	TOTAL
0,00	196,00	7 968,00	721,00	1 030,00	0,00	0,00	10 107

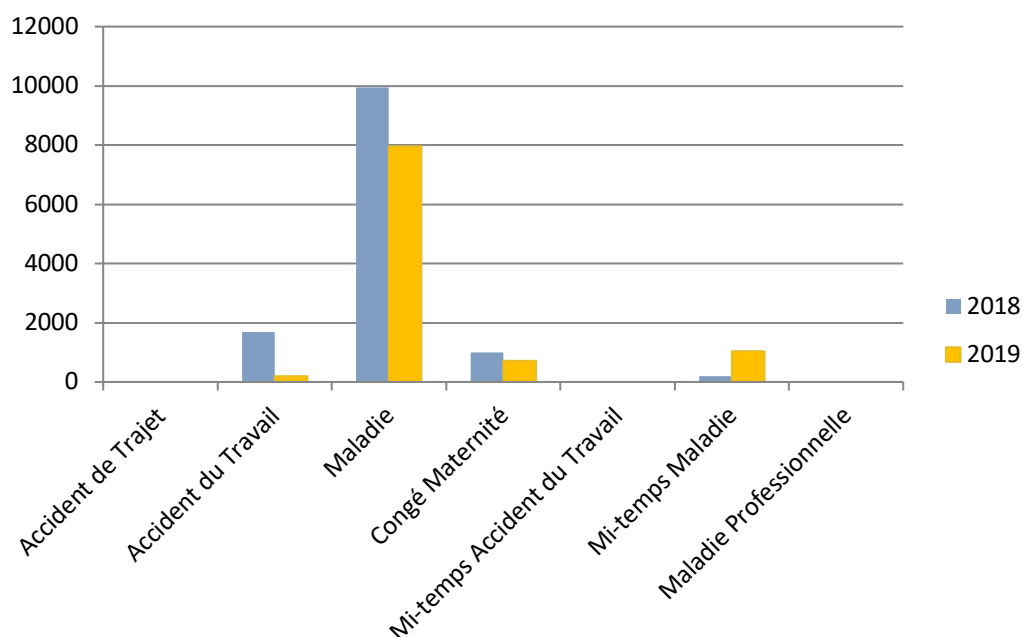


Pour cette année 2019 on peut observer un total de 7 968 heures d'absences pour maladie. Nous avons noté pour l'année 2019 une augmentation de reprise du travail en temps partiel « mi-temps thérapeutique »



## 2. Comparatif des absences sur entre 2018 et 2019

	En nombre d'heures		Variation en h
	2018	2019	
Accident de Trajet	0	0	0
Accident du Travail	1 695	196	-1 499
Maladie	9 943	7968	-1 975
Congé maternité	1 002	721	-281
Mi-temps accident du travail	0	0	0
Mi-temps maladie	192	1 030	+838
Maladie professionnelle	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>12 832</b>	<b>9 915</b>	<b>-2917</b>



Sachant qu'un équivalent temps plein correspondait pour l'année 2019 à 1 581 h de travail pour l'année.

Sur cette année 2019, les absences pour tout motif maladie confondus ont représenté **6,27 ETP**.

On peut noter : qu'il n'y a eu aucun accident de trajet en 2019.



## *Représentation du personnel*

*« Se réunir est un début, rester ensemble est un progrès, travailler ensemble est la réussite »*

*Henry Ford*

Le Comité d'Entreprise s'est réuni 10 fois en 2019.

En application de l'article L2311-2 du Code du Travail, les élections de la délégation du personnel du comité social et économique (CSE) ont été organisées en décembre 2019.

## *Analyse des pratiques*

L'ensemble des TISF et AVS, le personnel d'accueil de la Halte-garderie, ainsi que les coordinateurs et assistante ont bénéficié de temps mensuel d'analyse des pratiques.

### **Halte- Garderie**

Les objectifs de l'analyse des pratiques sont, en lien avec le projet pédagogique, de :

- contribuer à consolider la qualité du service rendu aux familles et aux enfants,
- développer les compétences des professionnels de la Halte-garderie ;
- mieux satisfaire les besoins des enfants et des familles de la Halte-garderie.

### **Analyse des pratiques TISF et AVS**

- groupe de parole pour permettre à chacune d'exprimer les tensions professionnelles, le stress ;
- de gérer les tensions des familles, de l'institution ;
- permettre de lutter contre l'usure professionnelle.